

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

#### **Décision DG n° 2012-16 du 16 mars 2012 portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1230123S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;  
Vu le décret du 22 février 2011 portant nomination du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé - M. Maraninchi (Dominique) ;  
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2001-89 du 25 juillet 2001 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2004-113 du 24 mai 2004 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2006-83 du 20 avril 2006 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2007-32 du 2 janvier 2007 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2008-215 du 23 juillet 2008 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2012-15 du 16 mars 2012 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à Mme MOUILLOT (Laurence), directrice des laboratoires et des contrôles par intérim et directrice scientifique du site de Saint-Denis, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, l'ensemble des décisions relevant des attributions de la direction des laboratoires et des contrôles.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MOUILLOT (Laurence), délégation est donnée à M. LEMPEREUR (Laurent), directeur scientifique du site de Lyon, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, toutes décisions, dans la limite des attributions de la direction des laboratoires et des contrôles sur le site de Lyon.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MOUILLOT (Laurence) et de M. LEMPEREUR (Laurent), délégation est donnée à M. ALLARD (Jean-Philippe), chef de l'unité logistique scientifique du site de Lyon, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, toutes décisions relatives à la libération des lots de médicaments immunologiques effectuée conformément à l'article R. 5121-39 du code de la santé publique, sur le site de Lyon.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MOUILLOT (Laurence), délégation est donnée à M. BONNET (Pierre-Antoine), directeur scientifique du site de Montpellier-Vendargues, à effet de

signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, toutes décisions, dans la limite des attributions de la direction des laboratoires et des contrôles sur le site de Montpellier-Vendargues.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MOUILLOT (Laurence) et de M. BONNET (Pierre-Antoine), délégation est donnée à Mme GRASMICK (Christine), adjointe au directeur scientifique du site de Montpellier-Vendargues, à effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, toutes décisions, dans la limite des attributions de la direction des laboratoires et des contrôles sur le site de Montpellier-Vendargues.

Article 6

La décision DG n° 2011-46 du 22 février 2011 portant délégation de signature est abrogée.

Article 7

La présente décision, qui prend effet à compter du 15 avril 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 16 mars 2012.

*Le directeur général,*  
PR D. MARANINCHI